



CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024
ATTESTATION MENSUELLE DE PRÉSENCE
Obligatoire pour le versement de l'indemnité du congé de formation

Nom d'usage :Prénom :

Grade :Discipline :

Etablissement d'affectation :

Formation suivie :

A été présent(e) aux cours pendant le mois de :

Fait à.....le.....

Signature de l'enseignant

Cachet et identification de
L'organisme de formation
(*Obligatoire*)

Signature du responsable de formation

➤ **A retourner impérativement chaque mois au Rectorat de Versailles à la DPE de gestion :**

DPE 4 : Corps des CPE, PEPS et Psy-EN : ce.dpe4@ac-versailles.fr

DPE 5 : Corps des PLP : ce.dpe5@ac-versailles.fr

DPE 6 : Corps des agrégés et certifiés de lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie :
ce.dpe6@ac-versailles.fr

DPE 7 : Corps des agrégés et certifiés de mathématiques, physique/chimie, SVT, biochimie :
ce.dpe7@ac-versailles.fr

DPE 8 : Corps des agrégés, certifiés de langues : ce.dpe8@ac-versailles.fr

DPE 9 : Corps des agrégés et certifiés de philosophie, SES, documentation, éducation musicale, arts plastiques, sciences industrielles de l'ingénieur, économie gestion, STMS, technologie, arts appliqués, ingénierie de formation, biotechnologie santé environnement : ce.dpe9@ac-versailles.fr